

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 Mai 2018**

Convocation du 25 Avril 2018

Présents : Madame BEILLARD, Madame RAVENEAU, Messieurs CHAPEAU, BOSSIS, Mesdames PICHONNEAU, LAURENT, BONIN, Messieurs ROUSSIASSE, LHUILLIER.

Excusés : Mesdames COUET, BAUDRY, Messieurs PIAU, GROLLEAU, DELAUNAY.

Pouvoir : Madame BAUDRY à Madame PICHONNEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur LHUILLIER.

-----  
- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2018.

### **PRIEURÉ : VALIDATION DU CHOIX DU CABINET DE MAITRISE D'OEUVRE**

Suite à l'audition du 13 avril 2018 des quatre équipes présélectionnées, la commission de sélection a émis un classement qui doit être validé par le conseil municipal. L'équipe de l'agence PEREIRA ARCHITECTES a été retenue pour un montant d'honoraires de 102 909,00 € HT.

### **ÉGLISE : DEVIS RESTAURATION DES BANCS**

Le conseil municipal accepte le devis de démontage des bancs d'un montant de 1 200 € TTC et le devis de restauration des bancs d'un montant de 39 861,60 € TTC établis par l'Atelier d'Ebénisterie LA CHAPELLE WALSH. Madame le Maire prendra contact pour d'éventuelles subventions (Fondation du Patrimoine, Mécénat).

### **SUBVENTION ÉTAT TRAVAUX ÉGLISE**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la prise en charge complémentaire exceptionnelle de 30 % pour les tranches optionnelles 1 et 2 des travaux soit une subvention totale de 135 800 € (à hauteur de 70 % sur la dépense subventionnable éligible de 194 000 € HT honoraires compris) et est autorisée à signer la convention correspondante.

### **RYTHMES SCOLAIRES : RENTRÉE 2018**

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal de la réponse de l'inspecteur d'académie concernant l'organisation de la semaine scolaire qui demande que les horaires actuellement en vigueur soient maintenus à la rentrée scolaire 2018 soit 4 jours et demi. Les TAP seront supprimés à la rentrée. Une réflexion est menée sur une éventuelle garderie avec activités de 14 H 50 à 16 H 30. Madame le Maire est chargée de prendre contact avec différentes personnalités sur ce sujet.

### **PRIX CARTE CANTINE SCOLAIRE**

Le conseil municipal fixe le prix de la carte de 12 repas à 40 € pour la rentrée scolaire 2018/2019.

### **INDEMNITE SURVEILLANCE PLANS D'EAU**

Le conseil décide de reconduire cette indemnité pour l'année 2018.

### **DPU**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la parcelle située « Le Village ».

**8 MAI** : Rassemblement à 11 H Place de la mairie.